

Présentation des services : **Transition énergétique**

Mercredi 14 octobre 2026



Gwennyn YARDIN

Responsable du pôle
transition énergétique



Matthieu CORRE

Adjoint à la responsable et responsable
des activités bâtiment durable

Mercredi 14 octobre 2026

Composition du service



Contact :

energie@sdesm.fr

Thématiques traitées par le service Transition énergétique :

- Bâtiments durables
- Energies renouvelables
- Planification

Mercredi 14 octobre 2026

Nos dispositifs d'ingénierie :

Conseil en performance énergétique des bâtiments publics

Contexte

- Accompagnement proposé depuis plus de 10 ans
- Dispositifs cadrés par l'ADEME et la FNCCR / ACTEE



Pour qui ?

- Collectivités adhérentes au SDESM
- EPCI de Seine-et-Marne

Pour quoi ?

- Accompagnement sur 3 ans
- Conseil et accompagnement à la maîtrise de la demande en énergie sur le patrimoine bâti de la collectivité

Comment ?

- Délibérer, signer la convention d'adhésion (cotisation annuelle)
- Contact : energie@sdesm.fr

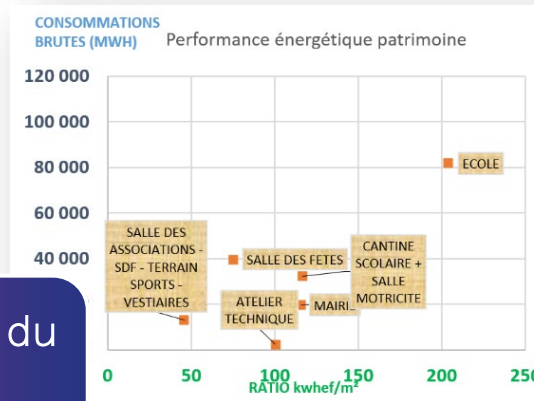
Nos dispositifs d'ingénierie : Conseil en performance énergétique des bâtiments publics



1) Inventaire
du patrimoine



2) Réalisation du
bilan
énergétique



5)
Accompagnement



4) Plan
d'actions

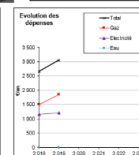
Item	ACTIONS A REALISER	DESCRIPTION	PRIORITE	GAIN ENERGETIQUE ESTIME	CONFORT	INVESTISSEMENT
Chauffage	Ne pas couvrir ou obstruer les radiateurs (meubles, rideaux, ...)	Permet une meilleure diffusion de la chaleur et donc un meilleur confort	< 1an	≤ 2%	++	0
Chauffage	Réaliser le débouchage (Environ tous les 10 ans)	Distribution : Réaliser le débouchage de votre réseau de chauffage	< 1an	Jusqu'à 15%	++	devis
Chauffage	Vérifier le réglage des pompes à débit variable	Vérifier que les pompes à débit variable sont réglées en mode « DP constant » ou « DP variable » mais pas en marche forcé	< 1an	Gain électrique	+	0
Chauffage	Réaliser une analyse de l'eau de chauffage	Connaître le caractère agressif et corrosif de l'eau (une eau agressive corrode les matériaux et facilite la dégradation voire le percement des éléments métalliques) et évaluer le taux d'embouage de l'installation.	< 1an			devis
Chauffage	Réaliser la purge de vos radiateurs	Entretien régulier (annuel ou bi-annuel) de vos appareils de chauffage permet d'optimiser leurs performances	< 1an	≤ 2%	+	0
Chauffage	Robinetts thermostatiques : Généraliser la présence	Généraliser la présence de robinets thermostatiques manuels ou connectés	< 1an		++	
Chauffage	Robinetts thermostatiques : Réduire la plage de fonctionnement	Réduire la plage de réglage au lieu de laisser 0 à 5 afin d'éviter des surconsommations ! Réduire la plage de réglage de 0 à 2 pour les lieux de passage (couloir, asc...)	< 1an			
Chauffage	Optimiser les températures de consigne "Confort" et "Réduit"	Optimiser les températures de consigne "Confort" (occupation) et "Réduit" (inoccupation)	< 1an			
Chauffage	Réduit de température en période d'inoccupation	Réduit de température dans les pièces de passages (exemple: couloir, WC...) Réduit manuel des températures pendant les vacances : - si école totalement inoccupée: réduit directement sur la chaudière. Réduit réalisé par un agent par exemple - si école est partiellement occupée: réduit sur les robinets thermostatiques des pièces inoccupées.	< 1an	10 à 25%		

* Les valeurs sont des estimations. Ces valeurs n'engagent pas la responsabilité du SOGEM et peuvent être complétées par un audit énergétique réalisé par bureau d'étude.
** Si un ensemble d'actions est réalisé, la somme réelle totale des gains est inférieure au gain de chaque action

3) Visites des
bâtiments /
Etat des lieux



ENERGIE	Gaz Effet Serre
D	D
276 kWh/m²/an	18 kg de CO2/m²
Coût annuel énergie	
2 389 €	



LEGENDE EFFICACITE ENERGETIQUE			
BONNE	MEDEIENE	MAUVAISE	
MURS	FENETRES, PORTES	TOUTURE	PLANCHER BAS
Murs 15 cm Non isolés	DOUBLE VITRAGE PVC: 4/12/4 récent	Isolation ancienne sous combles 20 cm LV	Sur Terre-plein
PRODUCTION	REGULATION	DISTRIBUTION	EMISSION
Chaudière murale condensation 24 kW DE DIETRICH 2010	PAN DE JONCS EXT: Pas de Thermostat d'ambiance	Calorifuge	Radiateur fonte avec robinets thermostatiques
PRODUCTION HIVER	PRODUCTION ETE	DISTRIBUTION	TEMPERATURE STOCKAGE
1 ballon électrique 150 l (surdimensionné)		Nc.	Nc.
ECLAIRAGE INTERIEUR	ECLAIRAGE EXTERIEUR	ELIC SPECIFIQUE	VENTILATION
Neon 2728 W du couleur 43 W	4 points lumineux (programmation ?)	ELC imprimante	Naturelles par entrées d'air

Nos dispositifs de soutien financier :

Fonds de concours pour la conversion des anciennes chaudières fioul ou gaz

Nouveauté
2025

Contexte

- Autorité organisatrice de la distribution de gaz
- Partenariat avec GRDF



Pour qui ?

- Communes adhérentes au SDESM qui ont transféré leur **compétence gaz au SDESM** ou qui ont engagé une procédure de transfert de cette compétence par délibération

Pour quoi ?

- Fourniture et pose du nouvel équipement de production de chaleur
- Aide aux **TRAVAUX** avec un taux maximum fixé à 50% du montant HT des dépenses éligibles et un plafond à 15 000 €.

Comment ?

- Respecter les critères d'éligibilité : **performance et pilotage du nouvel équipement, cohérence de l'opération (sobriété et efficacité énergétiques)**
- Contact : energie@sdesm.fr

Nos dispositifs de soutien financier :

Contrat chaleur renouvelable territorial

Contexte

- Contractualisation avec l'ADEME
- Engagement sur des objectifs de développement des énergies renouvelables thermiques

FONDS
CHALEUR

Pour qui ?

- Porteurs de projet publics : collectivités, bailleurs sociaux, etc.

Pour quoi ?

- Projets d'EnR thermiques : chaleur fatale, géothermie, solaire thermique, bois énergie, réseau de chaleur
- **Soutien aux ETUDES** (jusqu'à 70%) **et aux TRAVAUX** (montant au forfait selon le type d'énergie et les besoins de chaleur et froid du projet)

Comment ?

- Respecter les critères d'éligibilité de l'ADEME
<https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/financez-vos-projets>
- Contact : ccr@sdesm.fr

Nos dispositifs d'ingénierie :

Opportunité et montage de projets photovoltaïques

Contexte

- Conseil et notes d'opportunité proposés depuis 2018
- Participation au réseau régional Les Générateurs depuis 2023

Pour qui ?

- Collectivités adhérentes au SDESM

Pour quoi ?

- Réalisation de notes d'opportunité : étude des contraintes, modélisation de l'installation PV, estimation du niveau d'autoconsommation, dimensionnement technico-économique
- Conseil et accompagnement au montage du projet

Comment ?

- Conseil gratuit
- Contact : energie@sdesm.fr



SDESM Energies facilite le montage des projets d'énergies renouvelables en intervenant en tant que maître d'ouvrage, partenaire technique ou actionnaire. Elle peut agir auprès des collectivités et des entreprises.

Le catalogue « Transition énergétique » de la centrale d'achat

Un outil complémentaire aux
accompagnements proposés par le service

Mercredi 14 octobre 2026

Centrale d'achat :

Définition et avantages

Depuis la révision de ses statuts en 2022,

le SDESM peut agir en tant que centrale d'achat dans ses domaines de compétences :

« Le syndicat peut assurer la passation de marchés de travaux, de fournitures ou de services en qualité de centrale d'achat public, au sens de l'article L.2113-2 du code de la commande publique, dans les domaines d'achat entrant dans le champ de l'une ou plusieurs de ses compétences. » - Article 6 des statuts du SDESM

Les avantages pour les membres du SDESM :

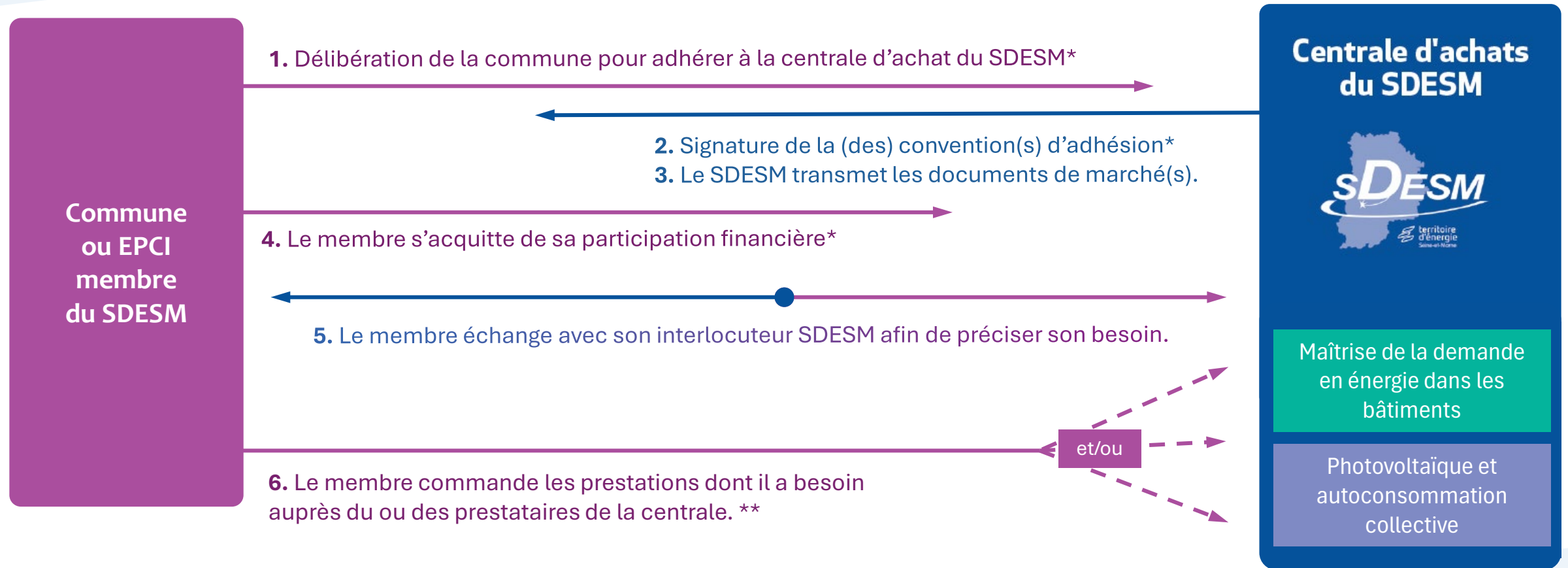
- Le membre du SDESM bénéficie d'un **marché « clé en main »**.
« L'acheteur qui recourt à une centrale d'achat pour la réalisation de travaux ou l'acquisition de fournitures ou de services est considéré comme ayant respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence pour les seules opérations de passation et d'exécution qu'il lui a confié. »
- Article L2113-4 du Code de la commande publique
- Les prestataires sélectionnés présentent les **qualifications et labels exigés** par les principaux financeurs des projets de transition énergétique (Etat, ADEME, ACTEE, etc.)
- **Les prix des prestations sont connus** et précisés dans le bordereau du marché.
- **Le membre reste maître d'ouvrage** des prestations commandées.



Centrale d'achats : **Fonctionnement**

- **Seuls les membres du SDESM peuvent adhérer à la centrale d'achat.**
- **L'adhésion à la centrale d'achat se fait par marché** (cf. présentation du catalogue « Transition énergétique ») par le biais d'une délibération autorisant la signature de la convention de souscription.
- **Chaque adhésion à la centrale d'achat est soumise à cotisation :**
 - ✓ 500 € par marché pour les membres qui versent leur part communale de l'accise sur électricité,
 - ✓ 1 000 € par marché pour les autres membres.

Centrale d'achats : Fonctionnement



*participation financière selon les volets thématiques auxquels la commune souhaite adhérer.

** le membre est le maître d'ouvrage de ces prestations : il assure la réception des prestations et le paiement direct auprès du/des prestataires, il gère les litiges qui pourraient l'opposer au(x) prestataire(s).

Centrale d'achats :

Catalogue

« Transition énergétique »



Maîtrise de la demande en énergie



Jusqu'en
février 2027

ENEOR
GLOBAL ENERGY SOLUTIONS

low.!!



Base de données bâtiminaire



Audit énergétique ACTEE



Audit technique CVC-ECS



Diagnostic d'un système existant
de GTB/GTC et Etude de faisabilité
pour la mise en œuvre d'une GTB



Etude de confort d'été et de
demi-saison



Photovoltaïque



Jusqu'en
février 2027

Cythelia
energy

Animergy



Etude de faisabilité PV
(bâtiment existant, bâtiment en
projet, ombrière, centrale au sol)



Accompagnement des opérations
en autoconsommation collective
(ACC)

Pensez aussi aux CEE :

avec HELLIO Services, notre partenaire pour la
valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie

Mercredi 14 octobre 2026

Valorisation des CEE :

HELLIO, partenaire du SDESM

- Prime CEE calculée selon les « kWh cumac » à valoriser et selon la moyenne des prix observés sur le trimestre précédent
- Opérations éligibles : opérations standardisées ([référéncées sur le site du Ministère](#)) et opérations spécifiques (NB: montage de dossier plus complexe)

Contact:

Kamfeng TSUEN

Chargée d'affaires Secteur Public
06 70 10 22 16 - ktsuen@hellio.com

<https://www.hellio.com/solutions/certificats-economies-energie>



En quoi consiste ce dispositif des Certificats d'économies d'énergie ?

Le dispositif des CEE constitue une réponse de la France aux obligations de la [Directive Européenne sur l'Efficacité Énergétique](#).

Il a été créé à la suite de la **loi fixant les Orientations de la Politique Énergétique du 13 juillet 2005** – dite loi POPE.

Il fait reposer une obligation, incombant aux fournisseurs d'énergie et de carburants, de contribuer financièrement à des opérations d'efficacité énergétique. Concrètement, l'État fixe aux énergéticiens un **objectif d'économies d'énergie** à atteindre sur une période donnée, auquel ces entreprises dites "obligées" sont tenues de répondre, sous peine de sanctions.

Contactez-nous :



Gwennyn YARDIN

Responsable du pôle
transition énergétique

✉ gwennyn.yardin@sdesm.fr

☎ 06 71 34 26 25



Matthieu CORRE

Adjoint à la responsable et responsable
des activités bâtiment durable

✉ matthieu.corre@sdesm.fr

☎ 06 17 46 10 78

Mercredi 14 octobre 2026

Merci de
votre attention

Mercredi 14 octobre 2026